

Le pont de Paris passe aux mains de la ville



BEAUVAIS, PONT DE PARIS, HIER. Caroline Cayeux et Yves Rome ont officialisé hier le transfert de propriété du pont de Paris entre le conseil général et la ville.

(LP/P.CO.)

C'est officiel. Le conseil général va transférer d'ici quelques jours la propriété du pont de Paris à la ville de Beauvais. Un accord qui permettra enfin de réaliser les travaux de réparation de l'ouvrage fermé depuis le 22 septembre 2010.

Oubliés les « dialogues de sourds » souvent évoqués par les proches du maire, à propos de négociations qui tardaient à se tenir. Hier, les deux parties affichaient un sourire de rigueur. « Merci d'avoir répondu positivement à la demande de la ville », a déclaré la future propriétaire, Caroline Cayeux, lors d'une conférence de presse commune avec le président du conseil général. « La réouverture du pont est une étape indispensable de la revitalisation du cœur de ville. C'est un point stratégique pour ses commerçants. Maintenant, nous souhaitons aller très vite. » « C'était une hérésie que ce pont figure à l'inventaire des propriétés du conseil

général, a pour sa part confié le président Yves Rome. Son intérêt départemental serait à déterminer. » Mais si le conseil général se débarrasse de cet ouvrage bien encombrant, il devra aussi mettre la main au porte-monnaie pour financer sa remise en service. Le contrat passé entre les deux parties prévoit en effet une participation finan-

cière du département à hauteur de 3 M€ pour des travaux évalués jusqu'à maintenant entre 8 et 10 M€. L'accord financier est accompagné d'une « clause de revoyure », qui prévoit d'ajouter 1,5 M€ supplémentaire à cette enveloppe si les travaux se révèlent plus coûteux que prévu. « Nous espérons qu'il y aura uniquement le

tablier à changer, confie Caroline Cayeux. Un nouveau pont, comme celui de Compiègne, c'est une somme conséquente (NDLR: le pont Neuf, inauguré en septembre, a coûté 12 M€). Mais, là, les piliers sont sains, en béton massif, il ne s'agit pas de tout reconstruire. »

Quand le pont de Paris, construit en 1949 rouvrira-t-il ? « Le plus vite possible, dans l'intérêt de tous, insiste l'élue. Le transfert de propriété doit dans un premier temps être voté par le conseil municipal qui se réunira le 10 février. Il y aura ensuite un concours de maîtrise d'ouvrage. On espère que d'ici à 2013, les choses auront avancé. » Le conseil général s'est engagé à fournir toutes les pièces techniques du dossier, une fois l'acte signé. S'il est réparé à temps, il pourrait aussi tomber à pic pour le maire UMP comme argument électoral avant les élections municipales de 2014.

Construit en 1949

Le pont de Paris a été construit en 1949. Il s'agit d'un pont-dalle en béton précontraint (compression du béton afin d'en augmenter la résistance) d'une portée de 118 m. Un procédé courant pour la reconstruction après la Seconde Guerre mondiale, car il permettait des économies d'acier et de béton, alors que ces matériaux connaissaient à l'époque une pénurie.

Ce pont constitue une entrée essentielle au centre-ville, puisqu'il enjambe à la fois une voie de chemin de fer, un boulevard et la rivière le Thérain. Il a été inauguré le 15 décembre 1951 et l'Etat en a assuré la maintenance jusqu'au 13 décembre 1971, date à laquelle il a été rétrocédé au département. Aujourd'hui, ce pont est en passe de devenir propriété de la ville.